

JEAN V, DUC DE BRETAGNE, ET L'ANGLETERRE (1399-1442) ¹

Trêve, Traité et Sauf-Conduit ²

Considéré par rapport à l'Angleterre, le règne de Jean V, Duc de Bretagne, peut se diviser, du point de vue diplomatique, en deux parties. Premièrement, la période de trêve, de 1399 à 1422, marquée par onze trêves,³ et deuxièmement, la période de traité, de 1422 à 1442, dominée par quatre traités⁴.

Autour de ces grands documents on trouve trace de quelque quatre-vingt-seize autres documents de moindre importance : huit en Bretagne et quatre-vingt-huit en Angleterre, autorisant des individus ou des groupes à passer d'un pays à l'autre.⁵ Du côté breton ces documents comprennent une licence, deux seuretés, deux sauvegardes et trois combinés de licence et de seureté. Du côté anglais on découvre une seureté, un permis, cinq licences, neuf protections et soixante-douze sauf-conduits.

En Bretagne, des documents individuels furent délivrés sur l'autorité d'un des secrétaires du Duc ; Rocher signa la « licence et seurté » du 30 mars 1407⁶ et des Maroys la

(1) Titre d'une thèse de doctorat présentée à l'Université de Paris ; publiée en 1964 par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, comme Tome II des « Archives Historiques de Bretagne ». Yves Durand-Noël, Rennes, et W. Heffer, Cambridge, Angleterre.

(2) Cet essai est un résumé d'une question complémentaire présentée avec la thèse ci-dessus mentionnée. L'auteur veut exprimer sa gratitude à MM. Edouard Perroy et Michel Mollat, professeurs à la Sorbonne ; à M. G.W. Coopland, professeur émérite à l'Université de Liverpool, et à M. Pocquet du Haut-Jussé, professeur à l'Université de Rennes, pour l'aide qu'ils ont bien voulu lui apporter.

(3) Voir Annexe 1.

(4) Voir Annexe 2.

(5) Voir Annexe 3.

(6) BLANCHARD René, *Lettres et mandements de Jean V, Duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1895, Archives de Bretagne (désormais indiqué comme « Blanchard ») t. V p. 12.

« licence » du 7 avril 1407.⁷ La licence était un permis délivré aux Bretons⁸ et couvrait le transport de leurs marchandises vers l'Angleterre.⁹ La seureté était délivrée aussi bien aux Bretons qu'aux Anglais et couvrait le transport de marchandises dans les deux sens, ainsi : céréales vers l'Angleterre et plomb sur le voyage de retour en Bretagne.¹⁰ La sauvegarde avait une valeur collective : celle qui fut délivrée, le 11 juillet 1407, à un Breton pour une période d'un an comprenait ses quatre prisonniers anglais et deux vaisseaux de trente tonnes chacun avec un équipage de dix hommes.¹¹

En Angleterre, le document dont on trouve le plus de traces est le sauf-conduit et la procédure suivie pour sa délivrance ne semble pas avoir été essentiellement différente de celle employée en Bretagne. La première formalité consistait en un mandat du Roi qui ne nécessitait pas l'apposition du sceau privé pour que les lettres soient rédigées par la Chancellerie, pour autant que nous le sachions d'après l'inscription « per ipsum regem » faite sur les annales sur lesquelles furent recopiées les lettres de sauf-conduit, datées du 7 juillet 1440.¹² Le mandat du Roi semble avoir été adressé à un officier en particulier : il existe, par exemple, une note¹³ rappelant à Alferiz qu'il doit établir trois sauf-conduits : un au nom de John Duboys, secrétaire de la Reine, pour quatre serviteurs et cinq chevaux ; un autre au nom de Michael Abraham, serviteur de la Reine, pour un page (varlet) et deux chevaux, et un troisième encore au nom de John Duboys mais couvrant cette fois-ci l'embarcation « Julien » de Nantes et son équipage de trente hommes qui transportait des vêtements, des lamproies et autres marchandises. Sur la note figurent les dates de validité des sauf-conduits : les deux premiers pour une période d'un an à partir du jour de la Chandeleur prochain (« la feste de la chandeleur prochaine venant »), le troisième jusqu'à la fête de la Saint-Jean ; mais la note elle-même n'est pas datée¹⁴ et ne porte aucune identification de l'auteur. Il s'agit d'une note officieuse de ce qui semble avoir été un ordre personnel.

(7) Ibid, p. 16.

(8) Ibid, pp. 12, 16, 44, 55.

(9) Ibid, p. 16.

(10) Ibid, p. 23.

(11) Ibid, p. 75.

(12) Public Record Office, Londres (désormais indiqué comme P.R.O.) 48 th Report of the Deputy Keeper : Calendar of French Rolls, 13 Henry VI, Membrane 5 (C 76/122).

(13) P.R.O. Chancery Records, Miscellanea, C. 47, liasse 28, dossier 7, no 5.

(14) D'après les preuves intrinsèques ce document peut être daté après le mois de mai 1404, quand Jean V envoya Michaël Abraham en Angleterre, « Jean V », p. 43.

Le mécanisme du sauf-conduit a déjà été décrit à la fois par le Professeur Pocquet du Haut-Jussé¹⁵ et par le Professeur Michel Mollat.¹⁶ Le sauf-conduit avait une large application et était utilisé à des fins diplomatiques ainsi que le prouvent les six sauf-conduits délivrés à Jean V lui-même.¹⁷ Il s'appliquait aussi aux hommes d'affaires exerçant leurs activités¹⁸ et était invoqué par les prisonniers en quête de leur rançon.¹⁹

La licence était comparable à la licence bretonne en ce sens que, de même que la licence bretonne était délivrée à des Bretons, la licence anglaise était principalement délivrée à des Anglais.²⁰ Cependant, exceptionnellement, elle était délivrée en Angleterre à des Bretons.²¹ Il a été noté que pendant le règne de François II (1458-1488) la licence était accordée lorsqu'il n'existait pas de trêve entre l'Angleterre et la Bretagne.²² Cependant, pendant le règne de Jean V le contraire fut vrai : les licences données le 30 mars 1407²³ et le 7 avril 1407²⁴ avaient été délivrées au cours de la période comprise aux termes de la trêve conclue le 11 juillet 1406.²⁵

En ce qui concerne les neuf lettres de protection, elles se classent en deux groupes : six accordées à des commerçants bretons et leurs navires faisant le commerce avec l'Angleterre, et trois accordées à des Anglais appartenant à la suite d'autres Anglais. Protection fut donnée le 17 juillet 1425 à James Cormelec de Saint-Pol-de-Léon ;²⁶ le 3 mars 1431 à un navire de Bretagne²⁷ et à nouveau le 4 mars 1435,²⁸ ainsi qu'au « Catherine » le 17 février 1439,²⁹ à « Loveyn et autres »

(15) B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, « François II et l'Angleterre » Paris, 1929, pp. 317-320.

(16) Michel Mollat, « Le Commerce Maritime Normand à la fin du Moyen Age », Paris, 1952, pp. 78-80, et seq.

(17) Le 13 avril 1417 — Rymer « Foedera, Conventions » Londres 1709 (désormais cité comme « Rymer ») t. IX, pp. 446-7 ; 16 octobre 1417, *ibid.*, p. 503 ; 12 février 1419, *ibid.*, pp. 688-9 ; 11 avril 1419, *ibid.*, p. 729 ; 24 avril 1422, *ibid.* X, p. 206 ; et 12 février 1423, Archives de la Loire Atlantique (désormais cité comme A.L.A.) E. 121/124.

(18) Hardy. *Rotuli Normanniae*, Londres 1835, pp. 149, 158, 200, 201, 203.

(19) Rymer VIII, p. 441.

(20) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls, 10 Henry VI, membrane 2.

(21) *Ibid.*, 18 Henry VI, membrane 13.

(22) Pocquet du Haut-Jussé, *op. cit.*, p. 320.

(23) Blanchard, V, p. 12.

(24) *Ibid.*, V, p. 16.

(25) A.L.A. E. 121,20.

(26) P.R.O., 48th Report of the Deputy Keeper, Calendar of French Rolls 2 et 3, Henry VI, Membrane 1.

(27) *Ibid.*, 9 Henry VI, Membrane 12.

(28) *Ibid.*, 13 Henry VI, Membrane 6.

(29) *Ibid.*, 17 Henry VI, Membrane 16.

le 12 juin 1439³⁰ et au « St-Laurence » le 31 août 1440, dans tous les cas en vue de faire le commerce avec l'Angleterre.³¹ Des lettres de protection furent aussi accordées à Thomas Doke de Londres, appartenant à la suite de Henry Standyshe, le 16 mai 1437 ;³² à Thomas Keryel de Westerhanger, Chevalier, au service de Lord Talbot, le 12 juin 1439,³³ et à Robert Degelburgh et John Edmond, appartenant tous les deux à la suite de William Chamberleyn, Chevalier, le 14 juillet 1439.³⁴

Le seul exemple de « permis » dont on dispose est celui qui fut accordé, le 11 juillet 1437, au Duc d'Orléans afin qu'il puisse « aller en France pour rencontrer le Duc de Bretagne et concerter la paix ». ³⁵ Quant à la seureté, on trouve celle qui fut délivrée le 5 septembre 1441 au nom du Duc de York pour le voyage du Duc de Bretagne à Calais.³⁶

Bien que la similitude qui existe entre le nom de la « surety » anglaise et celui de la « seureté » bretonne ne prouve pas leur identité, les différents buts pour lesquels étaient utilisés ces documents — la surety anglaise pour aider les relations diplomatiques, la seureté bretonne pour encourager le commerce — ne prouvent pas non plus leur dissimilitude.

Une particularité commune à tous ces documents et digne de mention est, en effet, la multiplicité des buts pour lesquels ils étaient utilisés. Apparemment, il n'existait pas de désaccord dans la délivrance du sauf-conduit, déjà mentionné plus haut, donnant protection non seulement à la personne de Duboys, secrétaire de la Reine, mais aussi à un cargo de lamproies.³⁷ Cependant, d'une manière générale, les documents étaient de trois catégories principales : ceux qui étaient accordés pour promouvoir une mission diplomatique, tel le sauf-conduit délivré par le Roi d'Angleterre au Sire de Châteaugiron le 2 mars 1412 ;³⁸ ceux destinés à accélérer le paiement d'une rançon, telles la seureté et licence délivrées par le Duc à ses propres sujets le 20 mai 1407³⁹ et à nouveau le

(30) Ibid. Membrane 10.

(31) Ibid. 18 Henry VI. Membrane 3.

(32) Ibid. 15 Henry VI. Membrane 3.

(33) Ibid. 17 Henry VI. Membrane 10.

(34) Ibid. Membrane 7.

(35) Ibid. 15 Henry VI. Membrane 2.

(36) Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. II, 1347-8-9.

(37) Voir note (13).

(38) Jean V, p. 74.

(39) Blanchard, V, p. 44.

7 juin 1407⁴⁰ pour emmener des marchandises en Angleterre afin qu'ils puissent payer sa rançon ; et, enfin, ceux destinés à protéger le commerce, tels la seureté accordée par le Duc à cinq commerçants anglais le 30 juin 1407,⁴¹ ou le sauf-conduit délivré par Henry V le 14 novembre 1417 aux Bretons Jean Le Galleduc pour emmener des chevaux et des marchandises en Angleterre,⁴² Boisgerin, Freshault et Regnault pour eux-mêmes, leurs vingt-quatre chevaux et leurs marchandises.⁴³

Bien que cette division par buts des documents de moindre importance soit arbitraire, on trouve une telle classification utile au moment d'évaluer les résultats des instruments majeurs de trêve et de traité. Tracée ainsi,⁴⁴ il est évident que la période de trêve (1399 à 1422) a fourni dix-sept documents destinés à des missions diplomatiques, presque autant que les dix destinés au commerce et les neuf à des rançons mis ensemble.

Cependant, au cours de la période de traité, allant de 1422 à 1442, on ne trouve que dix documents diplomatiques contre vingt-trois pour le paiement de rançons et vingt-sept pour le commerce. Pendant la période de guerre ouverte, en 1426, on ne trouve qu'un seul document et ce destiné à un but diplomatique.

Bien qu'il soit important de considérer tous ces documents dans une perspective historique et de reconnaître que quatre-vingt-seize documents étendus sur quarante trois ans ne laissent qu'une très faible trace, le fait est que les périodes de guerre et de trêve se caractérisaient par les documents diplomatiques et celles de traité par les documents de rançon et de commerce. Le nombre de documents de rançon et de commerce est tellement similaire à tous moments — neuf pour rançon et dix commerciaux pendant la période de trêve, aucun d'eux durant la période de guerre ouverte, vingt-trois pour rançon et vingt-sept commerciaux au cours de la période de traité — qu'il semble que les conditions favorables pour les uns l'aient été aussi pour les autres ; comme si, en fait, ils eussent été deux branches de la même carrière.

(40) Ibid, V, p. 55.

(41) Ibid, V, p. 69.

(42) Hardy *Rotuli Normanniae*, Londres, 1835, p. 201.

(43) Ibid, p. 203.

(44) Voir annexe 4.

Il semble donc que les documents diplomatiques furent utilisés pour négocier les trêves, à partir desquelles sortirent les traités, et que les traités, à leur tour, donnèrent lieu à un nombre plus considérable de documents commerciaux ; ce qui a peut-être contribué à la « grant prospérité »⁴⁵ du règne de Jean V, ainsi que le témoigne Jean de Saint-Paul.

G.A. KNOWLSON

(45) Jean de Saint-Paul, *Chronique de Bretagne* éd. La Borderie, Nantes, 1881, 52.

ANNEXE 1

Trêves entre l'Angleterre et la Bretagne 1399-1442

Date	de	à	Renouvellement	Références
1406 11 Juillet	11 Juillet 1406	11 Juillet 1407		A.L-A E/121/20
1407 11 Juillet	11 Juillet 1407	11 Juillet 1408		P.R.O. Diplo- matic Documents E. 30. 366
1408 11 Juillet	11 Juillet 1408	11 Juillet 1409		Rymer VIII, p. 542
1409 11 Juillet	11 Juillet 1409	11 Juillet 1411		Ibid. p. 591-2
1411 6 Juillet	6 Juillet 1411	6 Juillet 1413		Rymer IX. p. 82
21 Décembre (Trêve de Dix Ans)	1 Janvier 1412	31 Décembre 1421		A.L-A E/121/18
1413 14 Décembre			Ratification des trêves existantes.	Rymer IX. 78-9

ANNEXE 1 (suite)

1414 3 Janvier (Trêve de Dix Ans) 1415 28 Juillet	3 Janvier 1414	3 Janvier 1424	Trêves renou- vélées « in perpe- tuo »	P.R.O. Diplo- matic Documents E. 30, 380 Rymmer IX. 297
1417 16 Novembre 1418 4 Août	16 Novembre 1417	Septembre 1418	Renouvellement de la trêve du 16 Novembre 1417 « jusqu'à révoca- tion »	Ibid. p. 511 Ibid. p. 613
1419 12 Janvier	19 Mars	Noël 1419	Renouvellement de la trêve du 4 Août 1418	Ibid. p. 663
1435 21 Décembre	6 Juin 1434 1 Janvier 1435	5 Juillet 1436 31 Décembre 1445		A.L.-A. E./121/14 Morice, Preu- ves II 1288

ANNEXE 2

Traités entre l'Angleterre et la Bretagne 1399-1442

Date	Lieu	Référence
1420 1422		
8 Octobre. Traité de Troyes, confirmé par la Bretagne.	Vidimus sous le sceau du prévôté de Paris relatif aux lettres d'adhésion rédigées à Paris par les députés du Duc de Bretagne	A.L-A E.121/13
1423 17 Avril. Traité : Bedford et Bretagne. Traité de mariage triangu- laire : Bedford, Bourgogne et Bretagne.	Amiens	Blanchard, VI. 105

ANNEXE 2 (suite)

<p>1426 15 Janvier</p> <p>1427 3 Juillet</p> <p>1440 13 Octobre Traité protégeant la navigation.</p>	<p>GUERRE OUVERTE</p> <p>Paris</p> <p>Westminster</p>	<p>B.M. Cott. Mss. Cleopatra, F.4.</p> <p>Archives Nationales, T. 244a N° 98.</p> <p>A.L.A. E.121.6 P.R.O. E. 30.16.467.</p>
--	---	--

ANNEXE 3

Documents délivrés entre 1399 et 1442

C : catégorie

(D : diplomatique, M : militaire, C : commercial)

Année	C	d'Angleterre	de Bretagne	à	Référence	Série N°
1403						
1406 1 Juin	D	/		Dubois secrétaire de la Reine et 4 serviteurs pour un an.	P.R.O. Chancery Mics. C. 47 28.7.5	: 1
1407 30 Mars	M	/		Tanneguy du Châtel — pour aller en Bretagne chercher rançon.	Rymer, VIII, 441	: 2
	M		/	« Licence et seurté » 7 Bretons prisonniers en Angleterre pour emmener marchandises en Angleterre.	Blanchard, V, 12	: 3
7 AVRIL	M		/	« Licence » 8 Bretons prisonniers en Angleterre pour y emmener marchandises.	Ibid. 16	: 4

ANNEXE 3 (suite)

8 Avril	M	/	Sauvegarde pour 2 pour aller en Angleterre à la demande d'un prisonnier en quête de sa rançon.	Ibid. 17	: 5
16 Avril	M	/	Seurté à 2 Anglais et 3 Bretons pour emmener céréales et ramener plomb.	Ibid. 23	: 6
20 Mai	M	/	Seurté et licence à 4 Bretons pour emmener marchandises en Angleterre afin de payer leurs rançons.	Ibid. 44	: 7
9 Juin	M	/	Seurté et licence à un Breton pour emmener des marchandises en Angleterre afin de payer sa rançon.	Ibid. 55	: 8
30 Juin	C	/	5 commerçants anglais. Seurté.	Ibid. 69	: 9
11 Juillet	M	/	Sauvegarde délivrée à un Breton et 4 Anglais, ses prisonniers, et 2 navires de 30 tonnes équipés de 10 hommes, pour un an.	Ibid. 75	: 10

ANNEXE 3 (suite)

1411 23 Sept.	D	/	Sauf-conduit pour Amiral de Bretagne.	Rymer VIII. 702	: 11
1412 2 Mars	D	/	Sauf-conduit diplomatique pour Châteaugiron, Lopihac, et 30 hommes d'armes.	Rymer VIII. 727	: 12
1412 14 Avril	M	/	Sauf-conduit à Tanneguy du Châtell pour combat personnel.	Rymer VIII 729	: 13
1413 15 Mars	C	/	Sauf-conduit délivré par Maire, huissiers et Alderman de Southampton à 3 marins bretons allant se plaindre à Henry IV d'un acte de piraterie.	P.R.O. Diplomatic Documents, Chancery 30,9 (ii)	: 14
13 Mai	D	/	Grandeboys et 6.	Rymer IX 9	: 15
1417 4 Janv.	D	/	Sauf-conduit pour 2 mois à John Catin, serviteur d'Arthur de Richemont, pour venir en Angleterre parler avec son maître.	Rymer IX 422	: 16

ANNEXE 3 (suite)

13 Avril	D	/	Sauf-conduit à Jean V avec 140 serviteurs pour venir en Angleterre.	Rymer IX 446-7	: 17
6 Août	C	/	4 commerçants bretons pour emmener des provisions en Normandie.	Rotuli Normanniae p. 149 Ibid. p. 158	: 18 : 19
28 Sept.	C	/	8 commerçants bretons et 12 navires pour approvisionner la Normandie.		
16 Oct.	D	/	Jean V avec 400 serviteurs.	Rymer IX 503	: 20
18 Oct.	C	/	2 commerçants bretons.	Rotuli Normanniae pp. 186-7	: 21
13 Nov.	C	/	Duboyz — Provisions (reine-mère)	Ibid. p. 199	: 22
14 Nov.	C	/	Olivier de Châstell avec 100 hommes dans deux navires avec marchandises pour l'Angleterre (lettres de protection)	Ibid. p. 200	: 23

ANNEXE 3 (suite)

	C	/	Guido de Kergiuris pour emmener chevaux et marchandises en Angleterre.	Ibid. p. 200	: 24
	C	/	J. le Galleduc pour emmener chevaux et marchandises en Angleterre (sauf-conduit)	Ibid. p. 201	: 25
16 Nov.	C	/	Boisgerin, Freshault et Regnault avec 24 chevaux et marchandises (sauf-conduit).	Ibid. p. 203	: 26
22 Nov. 1419	D	/	Sauf-conduit à 30 Bretons à être envoyés par Jean V.	Rymer IX 516	: 27
12 Janv.	D	/	Jean V à Rouen.	Rymer IX 663-4	: 28
12 Févr.	D	/	Jean V à Rouen avec 50 serviteurs.	Ibid. 688-9	: 29
11 Avril	D	/	Jean V avec 50 serviteurs.	Ibid. 729	: 30
31 Déc.	D	/	30 Bretons envoyés par Jean V au Roi à Rouen.	Ibid. 832	: 31

ANNEXE 3 (suite)

1421 27 Mai	D	/	John Bishop de Nantes et 30 serviteurs.	Ibid. X. 116	: 32
1422 24 Avril	D	/	Jean V et 1000 serviteurs.	Ibid. X. 206	: 33
24 Avril	D	/	En remplacement ci-dessus : 4 évêques et 6 barons.	Ibid. X. 207	: 34
9 Juin	D	/	2 évêques, 2 barons, 2 chevaliers et 300 serviteurs.	Ibid. X. 220	: 35
17 Juil.	D	/	Conditions du 9 juin prorogées jusqu'au 27 août.	Ibid. X. 228-9	: 36
1423 12 Févr.	D	/	Sauf-conduit à Jean V pour visiter Bedford.	A.L.A. E. 121/12	: 37
1425 6 Févr.	M	/	Arnald de Saintamour, Seigneur de Zouzac, prisonnier de John Popham allant en France chercher sa rançon.	P.R.O. 48 th Report of Deputy Keeper, Cal. Fr. Rolls 2 et 3, Henry VI, Membrane 8.	: 38

ANNEXE 3 (suite)

23 Avril	M	/	Sauf-conduit à John Dunhed au service de John Popham.	Ibid. Membrane 5 : 39
10 Mai	M	/	Sauf-conduit à Thos. Ryngold de Boston au service de John Popham Chevalier.	Ibid. Membrane 5 : 40
17 Juil.	C	/	Protection à James Carmelec de St.-Pol-de-Léon faisant le commerce avec l'Angleterre.	Ibid. Membrane 1 : 41
1426 15 Janv. 16 Mars	D	/	GUERRE OUVERTE Lettres patentes accordant sauf conduit à John de Bretagne et à Olivier de Bretagne (Penthièvre)	Ibid. Membrane 8 Rymer X 354-5 : 42
1426 28 Juil.	M	/	Sauf-conduit pour navire breton faisant le commerce avec l'Angleterre, avec la rançon de John Amys de St.-Pol-de-Léon, capitaine du navire, maintenant prisonnier de John Moland de Sandwich.	P.R.O 48th Report : 43 D.K., Cal. Fr. Rolls 4, Henry VI, Membrane 2.

ANNEXE 3 (suite)

1427 13 Déc.	M	/	Sauf-conduit pour serviteurs du Comte d'Eu, prisonnier en Angleterre.	Ibid. Membrane 5 : 44
16 Déc.	M	/	Sauf-conduit pour John Jose de Bretagne, prisonnier de William de Forde de Winchelsea, allant chercher sa rançon en Bretagne.	Ibid. Membrane 17 : 45
1428 1 Mai	M	/	Serviteur du Comte d'Eu, prisonnier en Angleterre.	Ibid. 7, Henry VI : 46 Membrane 6
6 Déc.	M	/	— d° —	Ibid. Membrane 1 : 47
1429 3 Oct.	M	/	— d° —	Ibid. 8, Henry VI : 48 Membrane 27
6 Oct.	M	/	Sauf-conduits pour ceux négociant avec le Comte de Warwick la rançon de John Ragnell, son prisonnier.	Ibid. Membrane 27 : 49

ANNEXE 3 (suite)

1430 11 Janv.	C	/	Peter Chouen de Bretagne et ses trois navires.	Ibid. Membrane 25 : 50
28 Mai	C	/	John Conan de Bretagne, marin, allant de Weymouth à Bretagne.	Ibid. Membrane 11 : 51
18 Juil.	M	/	Deux chevaliers et 3 autres allant en Angleterre, par Bretagne, voir le Duc d'Orléans.	Ibid. Membrane 7 : 52
1431 3 Mars	C	/	Protection à un navire de Bretagne faisant le commerce avec l'Angleterre.	Ibid. 9, Henry VI, : 53 Membrane 12
21 Déc.	M	/	Cinq prisonniers de John Clifton chevalier, pour aller en Bretagne chercher leurs rancçons avec trois autres.	Ibid. 10 Henry VI, : 54 Membrane 12
1432 1 Juil.	M	/	Sauf-conduits aux serviteurs du Duc de Bourbon venant rejoindre leur maître en Angleterre.	Ibid. 10 Henry VI, : 55 Membrane 12

ANNEXE 3 (suite)

	C				Ibid.	: 56
	D	/			Rymer X, 516	: 57
18 Juil. 1433	D	/			48th Report of D.K. Cal. Fr. Rolls 11, Henry VI, Membrane 2.	: 58
1434 12 Juil.	M	/			Ibid. 12 Henry VI, Membrane 1	: 59
1435 4 Mars	C	/			Ibid. 13 Henry VI, Membrane 6	: 60

ANNEXE 3 (suite)

1436 9 Févr.	M	/	John Lendervean, de St-Malo, prisonnier de Sir John Cornwall, allant en Bretagne chercher sa rançon et celle d'autres prisonniers de Sir John.	Ibid. 14 Henry VI, : 61 Membrane 16
18 Avril	M	/	Sauf-conduit pour plusieurs navires faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre pour payer la rançon des prisonniers de Thomas de Scales, Chevalier.	Ibid. Membrane 11 : 62
12 Mai	C	/	Sauf-conduit pour Michel Gerard de Burnese faisant le commerce avec l'Angleterre.	Ibid. Membrane 4 : 63
18 Juin	M	/	Sauf-conduit pour prisonniers de Thos. Lyte et Thos. Blanford allant en Bretagne chercher leur rançon.	Ibid. Membrane 6 : 64
22 Déc.	C	/	Sauf-conduit pour navire faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 6 : 65

ANNEXE 3 (suite)

1437 19 Avril	C	/	Licence à Thos. Gylle de Devonshire pour faire le commerce avec la Bretagne.	Ibid. 15 Henry VI : 66
6 Mai	C	/	Sauf-conduit pour navire de John de Welles et John Fowler faisant le commerce entre l'Angleterre et la Bretagne.	Ibid. Membrane 4 : 67
16 Mai	M	/	Protection à Thos. Doke de Londres dans la suite de Henry Standysse.	Ibid. Membrane 3 : 68
	C	/	Sauf-conduit pour navire de John Dokay, Wm. Rydryge et John Morowan faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. : 69
25 Mai	M	/	Licence à John Stokton pour exporter en Bretagne laine espagnole achetée à Devon et Cornwall, pour lui permettre de payer la rançon qu'on lui	Ibid. Membrane 4 : 70

ANNEXE 3 (suite)

11 Juil.	D	/	avait demandée, ainsi qu'à son équipage, lors de sa capture quand il navigait vers Bordeaux et arrêté à St-Malo.	Ibid. Membrane 2 : 71
Sept. 1438	C	/	Permis accordé au Duc d'Orléans pour aller en France rencontrer le Duc de Bretagne et négocier la paix.	Ibid. 16 Henry VI : 72
23 Fév.	C		Sauf-conduit pour certains navires faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 9 : 73
	C		Sauf-conduits à John de la Barre alias Bigorne et Denise de St-Liz partant d'Angleterre.	
	C		— d° — à Wm. le Clerc et Benedict de Vaux.	: 74
3 Avril.	C		— d° — à John de Montmorat venant en Angleterre.	: 75

ANNEXE 3 (suite)

8 Juil.	C	/	Sauf-conduit au « Mary » faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. 16 Henry VI : 76 Membrane 1
26 Sept.	C	/	Sauf-conduit à Wm. Brounyng et John Hobeles faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. 17 Henry VI : 77 Membrane 19
1438 8 Nov.	C	/	Sauf-conduit à John Perot et Hervey Pilegryve de Bretagne faisant le commerce avec l'Angleterre.	Ibid. Membrane 16 : 78
1439 17 Févr.	C	/	Protection au « Catherine » faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. : 79
12 Mars	D	/	Sauf-conduit à l'Evêque de St-Brieuc, Wm. Grandboys, ambassadeurs du Duc de Bretagne, pour venir en Angleterre.	Ibid. Membrane 15 : 80
12 Juin	C	/	Protection à Loveyn et autres faisant le commerce de sel et autres marchandises entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 10 : 81

ANNEXE 3 (suite)

12 Juin	M	/	Protection à Thos. Keryel de Westernhanger, Kent, Chevalier, dans la suite de Lord Talbot.	Ibid.	: 82
30 Juin	C	/	Sauf-conduit à un navire faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 7	: 83
14 Juil.	M	/	Protection à Rob. Degelburgh et John Edmond dans la suite de Wm. Chamberleyn, Chevalier.	Ibid.	: 84
12 Août	C	/	Sauf-conduit à un navire faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 1	: 85
8 Sept.	M	/	Sauf-conduit à 5 Bretons, prisonniers de Hen. Russell de Weymouth, revenant de Bretagne sur un bateau chargé de marchandises pour payer leurs rançons.	Ibid.	: 86

ANNEXE 3 (suite)

16 Déc.	C	/	Sauf-conduit à John Sharthill et John Crymer faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. 18 Henry VI : 87 Membrane 16
23 Déc.	D	/	Sauf-conduit à Wm. de la Croez, secrétaire du Duc de Bretagne, allant d'Angleterre en Bretagne.	Ibid. Membrane 26 : 88
1440 8 Janv.	C	/	Sauf-conduit à Eudo Dook faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 25 : 89
27 Avril	M	/	Sauf-conduit pour le seigneur de Gaucourt, Comte d'Eu et trois autres.	Ibid. Membrane 20 : 90
6 Juin	C	/	Sauf-conduit à Peter Tiphham faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 14 : 91

ANNEXE 3 (suite)

25 Juin	C	/	Licence à Richard Feron et Jas Gailland, commerçants de St-Malo pour faire le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 13 : 92
7 Juil.	D	/	Sauf-conduit pour les ambassadeurs du Duc de Bretagne retournant en Bretagne.	Ibid. Membrane 5 : 93
31 Août	C	/	Protection au « S. Lawrence » faisant le commerce entre la Bretagne et l'Angleterre.	Ibid. Membrane 3 : 94
1441 14 Mai	D	/	Sauf-conduit pour le seigneur de Culant André, seigneur de Rambures, l'évêque de Chalons, le Comte d'Eu et autres, pour assister à la convention du Pas-de-Calais.	Ibid. Membrane 19 : 95 Henry VI
5 Sept.	D	/	Seurtés accordées au nom du Duc d'York pour le voyage du Duc de Bretagne à Calais.	Dom Morice. : 96 Preuves II 1347-8-9.